

Quand les violences conjugales et domestiques passent la porte du travail... lutte et prévention un enjeu syndical

Presque la moitié des femmes appelant le numéro d'écoute pour victimes de violences conjugales - le « 3919 »- sont en emploi, or les violences domestiques comprises comme « tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime » ont un impact direct sur leur activité professionnelle.

Cet impact est multiforme :

- épuisement physique et émotionnel qui joue la qualité du travail, la possibilité d'envisager des évolutions de carrière ou une mobilité géographique. En France, les violences sexuelles et/ou physiques dans le couple ont entraîné des perturbations sur les cursus d'études ou sur le travail pour 57% des victimes (Enquête « cadre de vie et sécurité », 2012-2017).

- assiduité ou ponctualité : les femmes ayant subi ces violences sont plus nombreuses (près de 40 %) à avoir eu un arrêt de travail au cours des 12 derniers mois (contre 28 % pour les femmes n'ayant déclaré aucune agression) (CESE, 2014).

- capacité à répondre aux attentes professionnelles : impossibilité de modifier ses horaires de travail, de se rendre à des formations, d'effectuer des déplacements professionnels. Parfois le harcèlement peut se manifester directement sur le lieu de travail (coup de téléphone intempestifs, contrôle de l'agenda etc.) par le conjoint ou ex-conjoint ou sur le trajet (être suivie sur le chemin ou être attendue à la sortie du travail...).

L'impact est encore plus fort quand le conjoint violent exerce sur le même lieu de travail.

- ambiance et relations sociales au travail dégradées quand les violences entraînent des absences ou une baisse de la qualité du travail. L'évaluation et la carrière peut en être affectée.

Par ailleurs, des enquêtes alertent sur le risque d'un lien latent entre violence au travail et violence conjugale (enquête nationale sur les violences envers les femmes en France) : parmi les femmes en couple et en emploi, celles qui sont en situation des violences conjugales sont 2 fois plus exposées aux violences au travail que les autres (Jaspard, 2005).

Les victimes en parlent au travail : selon l'enquête One in three women (2019), 37% des victimes de violences conjugales en ont parlé sur le lieu de travail (prioritairement aux collègues, puis supérieur, personne de confiance ou conseiller de prévention, syndicat et service RH).

Les données qui précèdent montrent bien que la défense des victimes de violences conjugales et domestiques est une question syndicale, sur laquelle le SNES doit s'engager.

Ludivine Debaq, Groupe égalité femmes hommes SNES-FSU